

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En raison de la persistance de l'épisode caniculaire, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), en lien avec la Préfecture, a décidé de **reconduire pour la fin de semaine (jeudi et vendredi) le dispositif mis en place en début de semaine.**

Pour votre parfaite information et afin d'harmoniser nos discours auprès des familles, nous vous rappelons le cadre juridique et décisionnel qui régit cette situation :

- **Une prérogative de l'IA-DASEN** : C'est le Directeur académique (IA-DASEN), en lien direct avec le Recteur et le Préfet, qui détient la compétence pour acter la suspension temporaire ou l'adaptation de l'obligation scolaire dans les zones les plus touchées. Les parents sont ainsi officiellement autorisés à garder leurs enfants à la maison sans que cela soit considéré comme un manquement.
- **Maintien de l'ouverture des écoles** : Les effectifs d'élèves présents étant fortement réduits depuis lundi grâce à cette mesure de l'IA-DASEN, et la mairie ayant équipé les écoles de moyens de rafraîchissement (ventilateurs, rafraîchisseurs), les conditions sont réunies pour justifier le maintien de l'ouverture des établissements. Les écoles restent donc ouvertes pour accueillir les enfants des parents qui travaillent et ne disposent d'aucune solution de garde.
- **La fermeture en dernier recours** : Pour rappel, la fermeture totale des locaux est une mesure exceptionnelle de dernier recours. Elle résulte d'un arbitrage de terrain où le Maire alerte sur le niveau des températures dans les bâtiments, le Directeur académique évalue l'impact sur les élèves et les personnels, et le Préfet tranche ou valide l'arrêté de fermeture pour protéger la population. Ce cas de figure n'est pas activé à ce jour.

Nous vous demandons de veiller à ce qu'aucun parent en situation de travail ne soit renvoyé vers un mode de garde alternatif : l'accueil doit être assuré normalement pour ceux qui en ont besoin.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre engagement auprès des élèves dans ce contexte exigeant.